

Les opposants font une pause chez Enedis

Entre 80 et 90 opposants au compteur linky étaient présents le 17 octobre au siège d'Enedis à la technopole Innoprod. Alors que la pose du "compteur intelligent" se développe au Sud comme au Nord du département, les adhérents de l'association Robin des Toits se mobilisent contre linky en informant et sensibilisant aussi bien les élus que les habitants...

"J'ai le compteur linky parce que je n'ai pas eu le choix... Ils sont venus à 12, en deux fois : trois poseurs, trois policiers nationaux, des employés d'Enedis et un huissier de justice... Devant mon refus, la police a intimé l'ordre aux poseurs de LS Services (sous-traitant d'Enedis) de faire leur travail... Je leur ai dit (aux policiers) qu'ils étaient des "aparatchiks" Ils m'ont répondu : vous voulez qu'on vous embarque?...» Lionel habite dans le Vieil Alby. En juillet dernier, il était chez lui lorsqu'"ils" sont venus poser le nouveau compteur linky... Comme de nombreux tarnais, Lionel n'a rien pu faire et s'est tourné vers l'association Robin des Toits. Celle-ci organisait le 17 octobre un rassemblement sur le parvis d'Enedis à la technopole Innoprod. "Allongez-vous pour protester mais surtout en solidarité avec les malades devenus électrosensibles à

cause des fréquences basses. Je pense notamment à Anaïs qui a 33 ans..." Marc Langlois est le responsable de Robin des Toits Tarn. Au mégaphone, il égrène les derniers avatars de ceux qui refusent linky : "encore ce matin, à Castres un papi de 90 ans s'est plaint, une mamie de 75 ans a été agressée verbalement par les poseurs... Ils n'en ont rien à faire des gens..." Pourtant, une vingtaine de communes en France ont pris des arrêtés, comme à Castres, où l'article 4 stipule qu'"en cas d'opposition d'un usager au remplacement de son compteur, le maire ou son représentant suspend l'intervention..." Pour Enedis, cet arrêté n'est pas légitime, les communes n'étant pas propriétaires, c'est le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (le SDET qui regroupe les collectivités tarnaises) qui l'est... D'après Robin des Toits, "la Justice défend les usagers contre la pose forcée de ce compteur... Des jugements vont dorénavant faire jurisprudence... Enedis a dû remettre l'ancien compteur à des personnes électrosensibles et se doit de respecter la propriété privée et ne plus déboulonner les protections faites par les usagers".

Sensibilisation des élèves et des parents

Exemple à Grenoble où le juge des référés du Tribunal de Grande Instance a interdit à Enedis d'installer un compteur linky au domicile de proprié-

taires qui le refusaient (décision du 20 septembre 2017)...

Le site internet de Robin des Toits appelle les usagers "à protéger vos compteurs extérieurs en les barricadant et à porter plainte contre des poseurs indéliçats..." Devant la pression d'Enedis, sur les usagers comme sur les élus (lire édition du Tarn libre du 22 septembre), Robin des Toits a mis en place des équipes formées d'adhérents à l'association : "tenir des stands sur des marchés ou lors de fêtes, "informer autrement" les maires et parlementaires, assister aux colloques ou ateliers "faisant la promotion du numérique" et y distribuer des tracts, alerter et porter plainte pour toute pose non effectuée "dans les règles". Dernière action en date, la sensibilisation des parents et des élèves aux sorties des écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération albigeoise... Plus de six millions de compteurs linky ont été installés en France dont quelques milliers dans le Tarn depuis novembre 2015 (Le Séquestre), puis l'Ouest albigeois mi-2016, Albi dès Noël 2016. Au premier septembre, il manquait les quartiers de Cantepau et du Gô pour Albi. En janvier 2018, ce sera le tour de l'Est d'Albi, mi-2018, le secteur de Cunac, Villefranche d'Albi, fin 2018 à Graulhet, 2019 à Lavaur. La pose devrait se terminer en 2020 dans le Tarn.

François Astorg

